

2 EN 1 MEDIATION

SARL au capital de 1.000 euros
Siège Social : 25 avenue François Molé
92160 ANTONY
RCS B 952 227 148

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE du 03 juin 2024

L'an deux mille vingt quatre et le trois juin à neuf heures, l'associé de la société s'est réuni au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

La feuille de présence permet d'établir que sont présents :

- La société JIM AND CO, représentée par Madame Isabelle LERQUIER, détentrice de 501 actions, présidente
- La société TONY GEORGET EXPERTISE, représentée par Monsieur Tony GEORGET, détentrice de 499 actions, président

Total des parts présentes : 1 000 sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, et en conséquence est déclarée régulièrement constituée.

La présidente expose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres le texte des résolutions proposées :

- Changement de siège social
- Pouvoirs en vue d'effectuer des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

Les associés statuent sur le changement de siège social. Il sera situé 27 avenue François Molé 92160 ANTONY, et valide la modification de l'article 4 des statuts : « siège social ».

Les associés votent à l'unanimité le changement de siège social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique, en conséquence du vote des résolutions précédentes, valide l'adaptation des statuts de la société sous sa nouvelle forme.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Présidente